Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-213503519-20260518-05_2026_09-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

DATE DE CONVOCATION 13/05/2026 **NOMBRE DE CONSEILLERS** EN EXERCICE……. 15 PRESENTS……. 14 VOTANTS……. 15	**L'an deux mil vingt-six, le 18 avril à 20h30,** le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick CHRISTEL, Maire de LE VERGER. **Etaient présents :** Anne-Laure BESNARD, Nicolas BIGER, Patric CHRISTEL, Antoine DAHIOT, Annabelle FONTAINE, Marie-Annie JÉHANNIN, Louis LEBOUCHER, Hervé MARTIN, Nolwenn MARTIN, Thomas MATALI, Kristan NEKOUYEH, Carine PEYNAUD, Céline ROLLANT, Blandine THOMAS **Absents :** **Absents excusés** : Thierry BOURVEN **Pouvoirs :** De Thierry BOURVEN à Thomas MATALI

N° 05.2026.09 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Contrat entre la commune et la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade autorisant l'usage du site de la Carrière du Rohuel

La Commune confie à la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME), représentée par M Julien ANSEL Président du CT FFME 35, la mission de contrôle et d'entretien du site d'escalade sur le site de la Carrière du Rohuel.

Plusieurs échanges ont eu lieu entre les élus et le comité FFME 35 afin de définir les opérations de contrôle et d'entretien s'appliquant au seul site d'escalade et ses abords immédiats – contrôle et entretien assurés par la FFME.

Cette convention fixe conjointement les obligations de la commune et de la fédération pour le bon déroulement de cette pratique sportive.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent les termes de ce contrat et autorisent M le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le secrétaire de séance,
Nicolas BIGER

Le Maire,
Patrick CHRISTEL